

Département
de la MOSELLE

COMMUNE DE KERLING-LES-SIERCK

Arrondissement
de THIONVILLE-EST

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : **15**

en fonction : **14**

Conseillers présents : **10**

Séance du 14 octobre 2025

Sous la présidence de M. Guy HOCHARD, Maire

Présents : M. SINDT Alain ; M. LINSTER Nicolas ; M. GABRIELE Jérôme ; M. HIRTZ Thiébaut ; M. RISCH Jérôme ; M. KOP Patrice ; M. HILD Didier ; M. BERGER Laurent ; Mme MARCK ép SCHMIT Christelle

Présents par procuration : M. Pierre Edouard BODEREAU donne procuration à M. GABRIELE Jérôme
Mme DELAPORTE Marjorie donne procuration à M. RISCH Jérôme
M. Jean-Marc SINDT donne procuration à M. SINDT Alain

Absents : Mme Véronique ANDRE ép. CHOSEROT

7 – Aliénation chemins ruraux : arrêt enquête publique et cession de terrains

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête relative au projet d'aliénation de deux chemins ruraux décidée en point 10 du 28/08/2025, a débuté le 21 septembre dernier et s'est terminée le 06 octobre 2025 à 17h00. Il présente le rapport de Monsieur ALLENO Marc, Commissaire enquêteur en charge de l'enquête, dans lequel ce dernier émet un avis favorable pour les deux chemins, mais assorti d'une réserve concernant celui de Kerling près Sierck.

Monsieur le Maire propose la cession de ces deux chemins ruraux comme suit :

Chemin rural situé au n° 9 de la route de Bouzonville de l'annexe de Haute Sierck d'une contenance de 0.90 ares (selon plan présenté et annexé)

Prix de vente proposé : 5 000.00 €

Chemin rural situé lieu-dit « Agst Wiese » de l'agglomération de Kerling les Sierck, d'une contenance totale d'environ 1,04 ares qui sera scindé en 3 parcelles (selon plan présenté et annexé) et vendu avec une servitude de passage au profit de la parcelle 108 grevant toute son emprise actuelle.

Prix de vente proposé : 700.00 € chaque terrain

↳ Les frais de notaires de chaque vente, seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré prend acte du rapport de M. le Commissaire enquêteur et décide à l'unanimité d'accepter la vente des deux chemins ruraux comme présentés et aux prix proposés. Il charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme à l'original
Suivent au registre les signatures

A KERLING-LES-SIERCK, le 14 octobre 2025

Le Maire, Guy HOCHARD



Accusé de réception en préfecture
057-215703612-20251014-0714102025-DE
Date de télétransmission : 16/10/2025
Date de réception préfecture : 16/10/2025